



**Commune de  
VILLECHENEVE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 26 MAI 2016**

**PRESENTS:**

Mr	CHAZELLES	Bernard	Maire
Mr	SARCEY	Claude	1er Adjoint
Mr	PIQUET	Bruno	2ème Adjoint
Mr	MONDELAIN	Jean-Jacques	3ème Adjoint
Mme	CHIRAT	Sylviane	Conseillère
Mme	GRANJARD	Olivier	Conseiller
Mr	BRUCHET	Olivier	Conseiller
Mme	CHICARD	Christelle	Conseillère
Mr	BLANC	Daniel	Conseiller
Mme	DUSSUYER	Colette	Conseillère
Mr	MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller
Mr	MOREL	Cédric	Conseiller

**ABSENT EXCUSE**

Mr	DUPIN	Jérôme	4ème Adjoint
Mr	PERRIER	Eric	Conseiller

**Secrétaire de séance :**

Mme	DUSSUYER	Colette	Conseillère
-----	----------	---------	-------------

**Début de la réunion :** 20h30

**1/ Délibération sur la répartition des subventions 2016**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes sur l'exercice 2016 :

• FANFARE ESPERANCE D'ESSERTINE	400 euros
• AFCCRE	88 euros
• CENTRE LEON BERARD	100 euros
• ADAPEI DU RHONE	100 euros
• CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT	25 euros par élève
• GROUPEMENT DES 4 CANTONS	268.80 euros
• MFR ST LAURENT DE CHAMOUSSET	25 euros par élève
• MFR ETANG SUR ARROUX	25 euros par élève
• LES AMIS DU PATRIMOINE	1 000 euros
• LYCEE AGRICOLE NANDAX	25 euros par élèves
• AFSEP	100 euros
• ASSOCIATION POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE	12 500 euros

## **2/ Délibération sur la mise en place de la tranche 2 de l'organigramme des clés.**

Afin de simplifier l'accès aux divers bâtiments communaux pour les élus et aussi le personnel communal, Monsieur le Maire propose de poursuivre la campagne concernant l'organigramme des clés.

Le Maire et les adjoints possèdent un pass qui ouvrent toutes les portes. Les employés communaux auraient une clé qui ouvrirait les locaux techniques.

Le coût des travaux et de la fabrication des clés est important. C'est pourquoi, le conseil municipal décide de procéder par zone. La priorité est donnée à l'école publique.

Votants : 12      Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

## **3/ Délibération sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) des Monts du Lyonnais.**

Le « Schéma de Cohérence Territoriale » a pour vocation de définir l'évolution de notre territoire pour les 20 ans à venir donc jusqu'au début des années 2027. Il englobe des notions fondamentales telles que la démographie, l'économie, la place de l'agriculture, l'urbanisme, la protection de nos paysages, l'environnement...

Pour élaborer ce document d'urbanisme, un syndicat ad hoc a été créé en 2011 : le Syndicat Mixte du SCOT des Monts du Lyonnais, composé d'une cinquantaine d'élus du territoire (dont tous les maires) et accompagné dans sa démarche par des représentants de la société civile, un certain nombre de Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Conseils Généraux, chambres consulaires, ... ), des associations, et enfin des agences d'urbanisme.

Le Conseil municipal devait se prononcer sur le SCOT.

Le Conseil municipal constate que l'évolution démographique de la Commune va passer d'une moyenne de 2.3%/an sur les 10 dernières années à 1%/an en appliquant les directives du SCOT.

Un ratio de surface constructible de 500 m<sup>2</sup> par logement neuf associé à une implantation imposée du bâti neuf par rapport aux voies d'accès sera contraignant pour les futurs accédants à la propriété et peut-être dissuasif.

Le Conseil municipal considère que ces règles ne sont pas adaptées à des Communes rurales de moyenne montagne de moins de 1000 habitants comme la nôtre, et décide de ne pas accorder un vote favorable au SCOT.

Votants : 12      Pour : 0      Contre : 1      Abstention : 3      Blanc : 8

## **4/ Délibération sur l'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel.**

Le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre Commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon a mis en place un contrat groupe d'assurance ouvert aux collectivités du Département et de la Métropole de Lyon;
- que ce contrat vient à échéance le 31 décembre 2016 et pour procéder à son renouvellement, le Centre de gestion engage une procédure de consultation conforme à la réglementation des marchés publics,

- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre Commune.

Le Conseil Municipal donne son accord au CDG 69 pour consulter des compagnies d'assurance.

### **5/ Délibération concernant la façade de l'école dans le cadre du partenariat territorial avec le Département.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans le cadre du partenariat territorial avec le Département, **DECIDE** de présenter au Conseil Départemental, un dossier de rénovation de la façade de l'école.

Votants : 12      Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

#### **Questions diverses :**

- ✓ Besoin de personne pour le cyclo canton qui sera de passage à Villechenève le dimanche 5 juin. Il y a besoin de personne pour le repas et pour signaler.
- ✓ Le recensement aura lieu début 2017.
- ✓ Madone : Les devis sont à l'assurance. Monsieur le Maire souhaite que le site soit opérationnel au 31 juillet 2017.
- ✓ Jean-Jacques MONDELAIN a rencontré des jeunes scolarisés en BTS espaces verts. Ils ont pour projet de fin d'étude de rénover un lieu qui fasse parti du patrimoine de notre village. Les jeunes ont pensé au vieux lavoir, chemin des Placettes.
- ✓ Le Conseil municipal souhaite changer le logo de Villechenève. Pour cela, plusieurs propositions sont à l'étude.
- ✓ Réunion de commissions le 28 juin 2016 à 20h30
- ✓ Prochain conseil fixé le 05 juillet 2016 à 20h30

Fait en Mairie, le 31 mai 2016

Le Maire,

Bernard CHAZELLES